L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 DECEMBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 29 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear—à 10 heures 1/2 du matin, au magasin de M. E. Dumas, rue St-Charles, entre Commune et Canal. Grande vente importante et à crédit; par catalogue, de draps français, casimirs, peau de daim, [illegible] et Edredon, Moscowa, soie [illegible] gilets de dessous, velours, soie à doublures, [illegible] et un assortiment complet d'articles de tailleurs [illegible] tout le stock de l'importation toute [illegible] de M. Dumas—Vente péremptoire, pour cause de liquidation.

Par G. de Feriet, à midi, à la Bourse d'Encan St. [illegible] Ronde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles—Une grande propriété de prix, fermant [illegible] Carondelet et Prieur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Par E. g. T[illegible], au No 85 rue Vieille-Levée, à 10 heures et demie — des Figures assorties.

Par D. E. Morphy, à midi, au magasin d'entrepôt de [illegible] Sam [illegible] Feuilles en feuilles et fer [illegible] à la résidence 105 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse, un joli ameublement de salon.

Par J. Dervin, à sa salle d'encan, coin Gravier et Carondelet—Meubles de maison et de bureau, et pianos.

Par Hod[illegible] Mark-K[illegible], au No 38 rue de Chartres—Marchandises sèches et articles de toilettes, chapeaux en [illegible] pour enfants.

Par G. Leaumont, à sa salle d'encan, No 69 rue de Chartres—des Chaussures, habillements, articles de toilette.

Par J. Sauter, sur la levée, au pied de la rue Poydras—Fruits de l'unis.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185 ....Rue des Remparts..........185

Achetez vos Stoves, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez C. L. CHAPOTEL, angle des rues Bienville et Bourbon.

ATTENTION !

Ernest Turpin vendra, à 11 heures A. M., 17 craies et [illegible] assorties en détachement de la barque Jayne. Vente sans réserve.

GRANDE VENTE DE DRAPS FRANÇAIS.—M. Placide J. Spear [illegible] aujourd'hui et demain, au magasin de M. E. Dumas, rue St. Charles entre Canal et Commune, à une grande vente de draps français, de casimirs, de soie à gilets de dessous, soie à doublures [illegible] un assortiment d'articles de [illegible] incomparable [illegible] ont été reçues il y a deux mois [illegible] Dumas, qui les a achetées dans les premières fabriques françaises. Il n'y a pas à la Nouvelle-Orléans un [illegible] plus complet et mieux assorti [illegible] pour les tailleurs [illegible]

Ferblanc, Feuilles en fer, Poêles.—L'attention [illegible] est appelée sur l'annonce de D. E. Morphy [illegible] colonnes d'encan.

[illegible] verrerie, gobelets, verres, nappes, [illegible] seront mis en vente [illegible] par D. E. Morphy. Voir aux annonces de vente.

Articles en Ferblanc.—D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs, à la vente de ferblanc, [illegible] dans les colonnes d'encan.

[illegible] ameublement français, pour salon, composé de glaces, pendules, lampes, services de table à [illegible] sera offert à l'enchère aujourd'hui par D. E. Morphy. Voir à ses annonces.

Foin en vente aux enchères, par D. E. Morphy, aujourd'hui [illegible] pour compte de qui il appartiendra. Voir à ses annonces.

THEATRES.

Aujourd'hui Mercredi.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Lucretia Borgia, par la troupe [illegible] Ettie Holt.

ST CHARLES—[illegible] or Striking Oil in [illegible]

VARIÉTÉS—King Renes' Daughter and [illegible] Faces.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St Charles, vis à vis l'Hotel.

L'extension de la ville.

Le Picayune prétend que la Législature sera saisie, à l'ouverture de la session, d'un projet tendant à incorporer dans la ville de la Nlle-Orléans toute la partie de la Louisiane qui s'étend au nord de cette ville jusqu'à une ligne tirée au dessus de Carrollton. Ce projet, assure [illegible] de grandes chances de succès [illegible] comme excellente, [illegible] de présenter ses observations [illegible] à cette consolidation. Nous ne pouvons partager la satisfaction du Picayune à propos d'une mesure qui grèverait [illegible] la Nouvelle-Orléans de charges [illegible] sans aucun avantage pour eux et [illegible] des habitants des villages de Jefferson, de Greenville, de Carrollton, etc.

Il est très possible que les résidents de ce que nous pouvons appeler la banlieue de la Nlle-Orléans soient enchantés d'un projet dont la mise à exécution leur procurerait à peu de frais tous les avantages d'une grande ville, éclairage, police, eau et de gaz, entretien des rues, etc. Actuellement, ils sont seuls à supporter ces [illegible] et comme ils sont peu nombreux et que leurs résidences sont très éloignées les unes des autres, il en résulte qu'ils ne peuvent, à moins de s'imposer de lourds sacrifices, jouir [illegible] restreinte de ces avantages. Après l'incorporation, ils demanderont [illegible] que leurs rues soient aussi bien éclairées, entretenues, arrosées ou gardées que celles du centre de la ville, de sorte que les trois quarts des dépenses que nécessitera ce nouvel état de choses retomberont à la charge des contribuables actuels de la Nlle-Orléans.

Aussi, plaise qu'il a plu à quelques familles d'aller chercher des résidences à la campagne au lieu d'habiter la ville, il faut que le reste de la communauté paie les frais qu'exigera la transformation de ces districts ruraux en districts urbains.

Nous avons sous les yeux l'exposé des recettes et des dépenses de la ville de Paris depuis 17 ans et nous y voyons que l'annexion de la banlieue a coûté à Paris 3.8 millions et demi de francs pour dépenses extraordinaires seulement, et que les taxes payées par cette banlieue sont loin de couvrir les dépenses ordinaires que nécessite son entretien sur le même pied que celui de Paris. Mais Paris étant une capitale [illegible] grand revenu des étrangers qui la fréquentent et toutes les dépenses tendant à en faire une ville exceptionnelle contribuent [illegible] indirectement à accroître ce revenu. Les Parisiens profitent donc des sacrifices qu'ils se sont imposés en annexant la banlieue. [illegible] de même pour les Néo-Orléanais s'ils annexaient toute la zone qui s'étend jusqu'au delà de Carrollton? Il n'y a aucune analogie dans les deux cas.

Nous comprenons parfaitement tous les profits que retireraient de l'annexion les propriétaires des belles résidences qui s'étendent le long de l'avenue qui est la continuation de la rue St. Charles, mais nous n'avons pas encore pu apprécier des partisans ou des défenseurs de ce projet quelle utilité il y aurait pour la Nouvelle-Orléans à le voir réaliser. Notre estimable confrère du Picayune est, sans doute, dans le vrai quand il avance que les habitants de Jefferson sont favorables à cette proposition, mais il ne va pas jusqu'à dire qu'il en soit de même de ceux de la Nouvelle-Orléans.

Maintenant, nous savons qu'on peut obtenir de la Législature, par l'emploi de moyens plus ou moins légitimes, une loi qui décrète l'annexion. Mais nous demanderons que les habitants des différentes villes et villages qu'il s'agit d'incorporer en une seule cité soient consultés préalablement sur l'opportunité et la convenance de cette consolidation. La question n'est pas d'un caractère politique, et nous aimons à croire qu'il se trouvera parmi les représentants et les sénateurs de la Nouvelle-Orléans plus d'un défenseur des intérêts de la corporation actuelle. Nous attendons pour en dire plus long que le projet ait revêtu une forme tangible; nous devons nous contenter, pour aujourd'hui, d'éveiller l'attention des contribuables sur cette question qui est pour eux de la plus haute gravité.

GRAND BAL PARÉ. — Nos remerciements au Comité de la Loge "Indépendance No 25, I. O. O. F." pour des invitations à un bal qui sera donné par cette loge dans la salle des Odd-Fellows, le 31 décembre 1869.

GRAND BAL PARÉ. — La "Louisiana Wigwam No 1, B. B. de G. Y. M." doit donner, le 31 décembre, dans la Salle Allemande, rue Bienville, un grand bal paré, pour célébrer son 13e anniversaire. Nos remerciements au Comité pour deux invitations.

LA NATIVITÉ.—On peut voir tous les jours, de 11 heures à 2 heures, et de 5 heures à 10 heures du soir, dans la Salle Blaffer, rue du Canal, No 203, une représentation de la Nativité du Sauveur, avec l'Adoration des Mages dans la Crèche, et une belle vue de Jérusalem. Cette représentation, bien qu'imitée des mystères du moyen-âge, leur est bien supérieure sous le rapport de l'exécution, grâce aux progrès de la science moderne. Le prix d'entrée n'est que de 50 cents.

LA LOUISIANE A L'EXPOSITION D'ALTONA.—Nous sommes heureux d'apprendre, par une lettre de M. Edward Gottheil, commissaire de la Louisiane à l'Exposition d'Altona, ville située dans le grand-duché de Holstein, que l'Etat de la Louisiane a reçu le diplôme d'honneur, récompense qui devait être accordée à l'Etat qui aurait exposé la plus grande quantité de produits remarquables. Parmi les produits louisianais qui ont le plus contribué à mériter cette distinction à notre Etat, M. Gotthiel cite les tabacs à priser et à fumer exposés par MM. A. Delpit et Cie, de la Nlle-Orléans. Ces tabacs ont obtenu la médaille d'argent, c'est à dire la récompense la plus élevée qui ait été accordée dans cette classe de l'Exposition. Ces tabacs ont paru tellement supérieurs aux autres, que les connaisseurs s'en disputaient les échantillons et que plusieurs importateurs ont annoncé l'intention d'en faire venir immédiatement pour répondre au désir des consommateurs. Ces circonstances relatées par M. Gottheil dans sa lettre, ajoutent un nouveau témoignage à ceux qui, de divers points du globe, sont déjà venus attester l'excellence des tabacs louisianais de la maison Delpit.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — La représentation du Trouvère, hier soir, a été l'une des plus brillantes de la saison. Michot, Domestre, Miles Arnal et Zeiss ont été très applaudis et rappelés plusieurs fois dans le cours de la soirée. L'exécution d'ensemble a été satisfaisante. En somme, bonne soirée pour tout le monde y compris le public.

Demain jeudi, première représentation de Norma, grand opéra en quatre actes, musique de Bellini.

Distribution: Pollion, Michot; Orovèse, Depassio; Norma, Mlle Zeiss; Adalgise, Mme Mineur Potier.

Samedi, premier janvier — La Grande Duchesse de Gérolstein, Tromb-al Cazar; grande tombola offerte aux enfants.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

MUTUAL AID AND BENEVOLENT LIFE INSURANCE ASSOCIATION OF LOUISIANA.

Voir au-dessous des avis de décès, l'annonce pour l'assessement No. 4. Décès de Charles H. Nobles.

LE PLANTEUR DE MAIS ET DE COTON.—C'est là un des instruments les plus précieux qui aient été inventés pour les besoins de l'agriculture. Les plantations de maïs et de coton exigent beaucoup de temps par les moyens ordinaires, et aussi, naturellement, beaucoup de monde. Mais le "planteur" ou la machine à planter dont il s'agit requiert tout simplement une force motrice comme la charrue. Le planteur trace un sillon, ouvre une raie, y laisse tomber la graine qu'il recouvre en faisant une autre raie. La simplicité de ce système est extraordinaire; elle est telle qu'on ne peut s'imaginer qu'on n'ait pas inventé ce système plus tôt. Sa construction, en outre, est solide, et ne peut se déranger. Avec un cheval ou un mulet et un seul homme, on peut planter, par jour, de 8 à 10 arpents d'une manière parfaite, c'est-à-dire en conservant toujours et sans difficulté les distances requises par le sol et le climat. Ce fameux "planteur" de Tuunard (c'est le nom de l'inventeur) est déjà employé dans maints endroits où il a rendu de grands services. Les agriculteurs qui voudraient s'en rendre compte n'ont qu'à se transporter au grand dépôt d'instruments aratoires de MM. Thos. B. Bodley & Co., agents généraux de vente, rue Perdido, No 9, où se trouvent aussi des machines et ustensiles agricoles de toute espèce.

La machine à coudre à points fortes de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges des fées: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 118 Canal.

FÊTES DU JOUR DE L'AN.—Nous recommandons à nos lecteurs la maison Desbons et Bonnecaze, encoignure St Pierre et Royale, succursale coin Toulouse et Bourbon, dont la popularité est proverbiale dans notre ville. Ces messieurs viennent de recevoir directement de Paris, un des plus beaux assortiments en cartonnages et en bonbons, que les amateurs puissent désirer, et les acheteurs n'auront qu'une difficulté, celle de faire leur choix. Les personnes qui désirent offrir comme cadeaux ce qu'il y a de plus fin en douceurs et de plus élégant en cartonnages, ne sauraient mieux faire que de s'adresser chez MM. Desbons et Bonnecaze.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

TRAITEMENT DES MALADIES DE POITRINE.—Nous avons publié de nombreuses lettres adressées aux journaux de St-Louis et d'autres villes par des personnes affectées de maladies des voies aériennes et qui attestaient avoir été guéries par le traitement du Docteur Hunter. Voici un nouveau témoignage dans le même genre émanant d'une dame qui habite la Nouvelle-Orléans et qui constate également les heureux résultats obtenus par le système de l'inhalation. Nous empruntons cette lettre au Times :

A l'Editeur du Times de la Nlle-Orléans:

Monsieur—J'étais récemment très malade, si malade, en vérité, que je sentais que je n'avais pas longtemps à vivre. Ma maladie avait commencé par une mauvaise toux et graduellement j'avais perdu mon embonpoint et mes forces. Il y a environ huit mois que cela commença et depuis ce temps je m'étais continuellement affaiblie. Plusieurs des meilleurs médecins de la Nouvelle-Orléans ont essayé de me soulager, mais sans y réussir. Rien de ce que je prenais ne semblait me faire du bien. On m'ordonna l'huile de foie de morue, que je pris exactement jusqu'à ce que mon état eût tellement empiré que je pus à peine marcher; je pouvais à peine monter un seul étage d'un escalier sans m'arrêter pour me reposer; ma toux était terrible; mes crachats avaient très mauvaise mine, et tous les soirs vers la tombée de la nuit j'étais prise de frissons suivis de fièvre. Tel était mon état jusqu'à il y a six semaines.

Heureusement, je vis une des lettres du docteur Hunter dans le journal, et je fus amenée à le consulter. Je désire maintenant vous dire le résultat. En six semaines la toux avait complètement cessé et je ne crachais plus de matière de mes poumons; ma respiration qui auparavant était courte, est maintenant parfaitement rétablie; j'ai gagné vingt livres en poids sans rien prendre que des aliments naturels pour m'engraisser. Je ne ressemble plus du tout à ce que j'étais il y a deux mois.

Je sens que je dois ma vie à l'habileté du docteur HUNTER, et aux médicaments qu'il m'a donné à inhaler dans mes poumons. J'avais essayé de prendre des médicaments par la ma[illegible] ordinaire. L'huile de foie de morue et toute espèce de chose, et mon état avait empiré. C'est l'inhalation qui a sauvé ma vie, et je veux que tous les malades le sachent. Sans le hasard qui m'a fait voir la lettre du docteur HUNTER dans le journal, je n'aurai rien connu de ce traitement et je serai certainement morte. Quand j'envisage la chose à ce point de vue, je me sens disposée à dire cela à tout le monde, et je pense que je ne remplirai pas mon devoir si je négligeai d'écrire aux journaux à ce sujet. Je ne suis qu'une pauvre femme, et ma lettre peut n'avoir pas beaucoup de poids mais le tribut de reconnaissance de la veuve est tout ce que je puis offrir. Quiconque désirerait connaître les particularités de ma guérison, pourra me voir à l'Asile des Veuves, encoignure Prytania et Ste-Marie.

MME WM. R. BARROW.
Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1869.

$55—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker laquelle a remporté le deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points fortes de WILCOX & GIBBS, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

—Le Gaulois, à propos des caricatures, cite les deux lettres suivantes :

On sait qu'il est interdit aux journaux illustrés de publier les portraits ou les charges d'hommes du jour sans leur consentement; c'est là une formalité que ceux que l'on portraiture ou que l'on charge accordent généralement; il y a pourtant des exceptions, et Gill vient de se voir accorder par l'un et refuser par l'autre l'autorisation qu'il demandait à deux illustrations dont l'actualité a saisi les universels: Nos fils et l'Education sentimentale.

Le gai caricaturiste a reçu cette lettre hugotesque de Michelet :

"Illustre maître,

"Vous ne pouvez que m'embellir, tirez de moi ma meilleure énergie, me grandir en me réduisant. Donc, je vous donne ma tête.

"Salut et admiration.

"MICHELET."

"P.-S.—Toutes les photographies sont déplorables, hormis celles de Carjat."

Michelet "donne sa tête," Flaubert refuse "son visage" en ces termes :

"Monsieur,

"Je ne puis vous accorder la permission que vous me demandez, l'ayant déjà refusé à plusieurs autres.

"Je tâche, autant qu'il m'est possible, d'amuser le public par mes livres. C'est bien le moins que je réserve pour moi mon visage!

"Je suis fâché de vous désobliger, et je vous prie, monsieur, d'agréer mes excuses, avec toute l'assurance de ma considération.

"G. FLAUBERT."

TEMPERATURE—28 déc. 1869.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN No. 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	....	42 degrés
12 " "	....	53 "
3 " P. M.	....	60 "
6 " "	....	59 "

Les Revenus Publics.

M. Wells, commissaire spécial du Revenu, vient de transmettre au Congrès le rapport dans lequel il traite chaque année les questions qui se rattachent aux impôts directs et indirects. Comme d'habitude, ce rapport est très étendu. Il comprend des renseignements sur le produit des taxes, sur le commerce extérieur, sur les importations et les exportations, sur la valeur des produits récoltés ou fabriqués aux Etats-Unis, ainsi que sur beaucoup d'autres sujets intéressants.

La partie la plus importante du rapport est celle dans laquelle M. Wells, après avoir rendu compte du fonctionnement du système d'impôts, indique les modifications qu'il convient d'apporter à ce système. Le commissaire est d'avis que l'abolition de certains impôts et la réduction de certains autres sont absolument nécessaires.

S'occupant d'abord du Revenu Intérieur, M. Wells dit :

"Si la proportion actuelle se maintient, le produit des impôts pendant l'exercice 1869-70 excèdera de 80 millions celui de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin dernier. D'un autre côté, la réduction des dépenses permettra d'économiser 26 millions, auxquels il convient d'ajouter 12 ou 15 millions que donnera l'augmentation naturelle du revenu. Par conséquent, l'excédant de recettes disponible pendant l'exercice actuel sera de 124 millions.

"La possibilité de disposer d'un excédant aussi considérable donne un grand intérêt à l'usage qu'on en fera. Doit-on appliquer cette somme entière à la réduction du capital de la dette nationale, ou doit-on en faire profiter le peuple en diminuant et en abolissant des impôts? De ces deux moyens le second est le plus rationnel; il est celui que recommandent les plus hautes considérations économiques et le sentiment presque unanime du peuple. C'est pourquoi, on peut proposer une réduction d'impôts égale à cinquante millions. Cette réduction devrait avoir pour but d'affranchir autant que possible l'industrie de fardeaux inutiles, en lui permettant d'obtenir ses matières premières au plus bas prix, et en même temps de diminuer le coût des objets de première nécessité pour la grande majorité des citoyens considérés comme consommateurs.

"Les trois principales taxes du Revenu intérieur sont les taxes sur les liqueurs distillées et les liqueurs fermentées, sur les tabacs et sur les revenus. Le taux de l'impôt sur les trois premiers de ces articles a été établi d'une manière très productive, ainsi que le prouvent les recettes de l'année dernière. Les impôts sur le whiskey, la bière et le tabac ne sauraient être modifiés, à moins qu'on ne veuille recommencer la fâcheuse expérience du passé et perpétuer la corruption.

"L'impôt perçu sur les revenus est d'un caractère différent; il demande des modifications essentielles. On pourrait, dès la prochaine perception, réduire le taux de cinq pour cent à trois pour cent sur le revenu net des citoyens. La somme exempte de l'impôt resterait fixée à $1,000, mais l'exemption accordée sur le montant du loyer serait strictement limitée à 200 dollars, afin de n'en faire profiter que les classes laborieuses."

Le commissaire recommande encore l'abolition des taxes suivantes :

1. Toutes les taxes pour patentes (licenses) excepté celles qui frappent les banques et les banquiers, et les fabricants et marchands de liqueurs, de bière et de tabacs. La diminution de recettes de ce chef serait de dix millions de dollars.

2. Les impôts sur les recettes brutes des compagnies de chemins de fer, de diligences, d'assurances, de télégraphes et d'express, et sur les canaux, les ferries, les navires, barques et bateaux à vapeur. Ces impôts donnent maintenant un produit de sept millions.

3. L'impôt sur la vente des articles non autrement taxés. Produit annuel, 8 millions de dollars.

L'abolition de ces impôts amènerait une diminution de recettes de 25 à 26 millions. Quant à l'income-tax, la réduction indiquée par M. Wells n'en modifierait pas sensiblement le produit.

Passant ensuite à la question des droits de douane, le rapport s'exprime comme suit :

"L'expérience des dernières années a montré qu'il est virtuellement impossible de remodeler le tarif des douanes en entier, en prenant pour point de départ des principes bien déterminés. Il semble donc que le seul moyen d'arriver à la réforme du tarif est celui qu'on a adopté pour la modification du Revenu intérieur, et qui consiste à faire d'année en année tels changements que l'expérience ou la condition du Trésor public peut rendre possibles. En élaguant certains droits, sans cependant changer entièrement le tarif, on arrivera graduellement au degré de simplicité et d'efficacité désirables, sans que l'industrie et le peuple soient surchargés."

M. Wells nous dit ensuite quel devrait être le principe fondamental des modifications du tarif douanier :

"Le maintien d'une moyenne de droits égale à 47 pour cent sur toutes les marchandises importées, est contraire à la fois aux plus hauts intérêts de la civilisation et de l'humanité, ainsi qu'au propre développement de l'industrie et du commerce du pays; dans aucune circonstance, excepté pour remédier à certaines omissions techniques des lois existantes ou pour augmenter le revenu public, on ne devrait donc augmenter les droits."

Au contraire, ajoute avec raison M. Wells, il importe d'opérer les réductions sur les droits qui frappent les matières premières employées par l'industrie américaine. Voici ce qu'il propose, sans se préoccuper de savoir si ces protectionnistes seront ou ne seront pas satisfaits :

1. L'admission en franchise des peaux de toute espèce et de tous les cuirs, à l'exception du maroquin et des cuirs laqués et vernis;

2o. L'importation libre des écorces servant au tannage des cuirs; du sumac, des étoffes de laine connues sous le nom de serge, lorsque ces étoffes sont tissées ou coupées de manière à ne pouvoir servir qu'à la confection de bottines et de souliers et lorsqu'elles ne sont pas mêlées à du caoutchouc.

3o. La réduction à trois dollars du droit actuel de neuf dollars par tonne sur l'importation du fer en lingots.

4. La diminution du droit sur le sel, et l'abolition du droit sur les bois manufacturés, pour la raison que les bénéfices que donnent ces droits à quelques personnes ne sont pas une compensation suffisante pour les torts qu'ils causent aux masses.

5. L'abolition entière des droits établis sur l'importation du charbon, pour la raison qu'un impôt sur le charbon n'est pas plus juste, excepté en cas de nécessité absolue, que ne le serait un impôt sur les céréales ou sur la nourriture d'une nation.

6. L'abolition de tous les droits sur les laines étrangères et sur les teintures, et une réduction générale des droits sur les étoffes de laine de toute espèce, de manière à fixer ces droits à 25 pour cent ad valorem.

7. L'abolition des droits sur le minerai de cuivre.

8. L'abolition des droits sur le bronze, sur le souffre brut, sur la soude, le chlorure de chaux, le vieux papier, l'orge, les fourrures pour chapeliers, la pluche de soie, les soies pour doublures, et la plupart des articles de droguerie.

9. La réduction à un cent par livre du droit de trois cents sur les toiles d'emballage et les sacs.

10. L'établissement sur toutes les espèces de vins (à l'exception du champagne et autres vins mousseux) d'un droit uniforme de 50 cents par gallon.

M. Wells estime que les réductions ci-dessus ne diminueraient que de douze millions les recettes des douanes, tandis qu'elles équivaudraient pour le peuple à un dégrèvement de soixante millions, par suite de la baisse des prix des vêtements, chaussures, constructions, etc., qui en résulterait. Elles contribueraient aussi à rendre de l'activité à plusieurs branches de l'industrie nationale.

En général, on peut dire que toutes les recommandations relatives aux droits de douane sont d'une justesse évidente. Néanmoins, la plupart d'entre elles ne seront pas acceptées par le Congrès. Les protectionnistes sont encore les plus forts à Washington. Au printemps dernier, pour ne citer qu'un exemple, ils ont fait élever dans des proportions absurdes le droit d'entrée sur les cuivres. Leurs dispositions n'ont pas changé, et c'est pourquoi nous croyons que le commissaire Wells parle dans le désert.

Très probablement, les taxes du Revenu Intérieur seront réduites, mais ce n'est pas encore cette année que le Congrès modifiera les droits de douane exorbitants que la guerre civile nous a légués.

Messager Franco-Américain.

Un bandit précoce.

Nous lisons dans l'Amérique de Chicago :

Chicago est en ce moment empesté des plus grands bandits de la création. Le fait que nous citons ci-après donnera une idée des chevaliers de la rapine et du revolver, qui se trouvent actuellement parmi nous :

Vendredi, entre 5 et 6 heures du soir, M. R. S. Wilcox, commis dans le magasin d'habillement au No 76 Randolph street, étant occupé à arranger les marchandises en dedans du magasin, s'aperçut que quelqu'un enlevait de devant la porte le buste en fil de fer servant à montrer les habits. Il se mit à la poursuite du voleur qui venait d'entrer dans une allée voisine. Il arriva sur lui en même temps qu'un voisin, M. F. B Curtis, qui tient aussi un magasin d'habillements.

Tous deux sautèrent sur le voleur pour l'arrêter, mais celui-ci, tirant un revolver de sa poche, fit feu sur M. Wilcox. La balle traversa le collet d'habit de ce dernier, et lui effleura le cou. M. Wilcox tenait toujours le voleur, quand celui-ci lui tira un second coup de revolver qui l'atteignit dans le côté droit, entre la hanche et les côtes. Ils tombèrent tous deux, et M. Curtis criant "au meurtre! au meurtre!" courut se blottir derrière une porte, ce qui ne l'empêcha pas cependant d'essuyer un troisième coup de feu du bandit. Celui-ci, se débarrassant de l'étreinte de M. Wilcox agonisant sortit de l'allée, menaçant la foule assemblée de tirer sur le premier qui chercherait à l'arrêter, quand un M. Newell lui sauta dessus.

Le voleur lui tira un coup de revolver qui, heureusement, ne l'atteignit pas, mais guère s'en fallut, car la balle lui passa au-dessous du bras et lui effleura le cœur. Le forcené, se débarrassant de M. Newell, s'enfuyait le revolver au poing, quand M. Rosario Lino, un Italien marchand de fruits au coin de State et Randolph streets, essaya de lui barrer le passage. Nouveau coup de revolver, qui atteignit M. Lino au bras. Non content de deux victimes, et ayant un sixième coup de plus à tirer, il avisa la foule d'hommes, de femmes et d'enfants qui s'était assemblée sur le trottoir, et tira au hasard. La balle passa tout près du visage d'une femme qui s'évanouit.

Ce dernier coup de pistolet lui ouvrit un passage dans la foule, par lequel il s'échappa, et, poursuivi par une centaine de personnes criant "au meurtre!" il gagnait Lake st., quand il rencontra l'officier de police Rogers qui le saisit bravement à la gorge. Il voulait résister, mais les doigts du policeman le tenaient trop fortement pour qu'il put rien faire; un autre policeman vint prêter main forte à son collègue, et notre enragé fut conduit sous les verrous. Son nom est Edward Casey; on le dit âgé de 19 ans seulement. Il figure dans le "Rogues Galery" la galerie des voleurs—et porte le No 87 parmi les quatre cents bandits.

M. Wilcox a été transporté à la résidence d'un de ses patrons, et on dit que les médecins ont peu d'espoir de le sauver.

—On assure que la Lanterne va cesser de paraître, M. Rochefort ayant fait inviter M. Rossi, son éditeur à Bruxelles, d'arrêter toute publication portant son nom.

FRANCE.

Nous avons reçu hier des journaux d'Europe jusqu'au 10 courant.

Voici, d'après la Liberté, le résultat du second tour de scrutin à Paris.

4e CIRCONSCRIPTION DE LA SEINE.

Electeurs inscrits	42,500
Abstentions	21 596
Votants	20,904
MM. Glais-Bizoin	16,680
Armand Barbès	3,197
Allou	172
Henri Brisson	26
Gagne	8
Divers et nuls	821

Nous lisons dans le même journal :

MM. de Bosredon, Burin des Roziers et Viguat viennent de signer le manifeste des 114. Les 114 d'avant-hier, les 121 d'hier, sont donc devenus les 127.

LES 42.

Le manifeste du centre gauche a recueilli cinq nouvelles signatures, celles de MM. le comte Horace de Choiseul, comte d'Estourmel, Riondel, comte d'Hesecques, Grollier.

Les 37 sont donc devenus les 42.

La Chambre continue à s'occuper des élections contestées.

M. Pinard, ancien procureur général, ancien conseiller d'Etat, auteur du rapport sur le projet de loi de la presse qui est devenu la loi du 11 mai 1868, ancien ministre de l'intérieur, et maintenant député du Nord, a adressé à M. Josseau la lettre suivante, que publie ce matin le Constitutionnel :

Paris, le 6 décembre 1869.

Mon cher Josseau,

Le programme délibéré dans la réunion que vous avez provoquée me parait conforme aux vœux de l'opinion et à l'esprit libéral du sénatus-consulte.

Aussi, je le signerais volontiers si je ne croyais devoir sur deux points réserver mon adhésion.

La paix est le vœu de tous; mais n'y a-t-il pas inconvénient à la proclamer comme une loi, dont on ne règle pas les conditions, et certains esprits ne peuvent-ils pas y voir, en présence de l'Europe, une sorte de désarmement moral? Telle n'est point évidemment l'intention des signataires, et ce point, s'il eût été le seul, ne m'eût point arrêté.

Mais l'attribution au jury des délits politiques soulève aussi chez moi plus d'un doute.

Au lieu de faire cet emprunt au passé, j'incline à croire qu'il serait préférable aujourd'hui, vis-à-vis de la presse, ou de ne rien faire, ou de faire du nouveau.

Ne rien faire, c'est s'en référer au bons sens public et aux mœurs, qu'il faut rendre en France plus fortes que les lois.

Faire du nouveau, c'est rentrer simplement dans le droit commun, en abrogeant toutes les lois spéciales.

Ces deux réserves faites, je ne m'associe pas moins au programme libéral qui reconstituera la majorité, et je serai heureux de l'appuyer au besoin de mes faibles efforts.

Croyez, mon cher Josseau, à mes sentiments affectueux et dévoués.

PINARD.
Député du Nord.

Le gouvernement s'est décidé à reprendre ses poursuites contre la presse :

Le Rappel annonce en ces termes qu'une poursuite pour délit de presse est dirigée contre lui :

Notre collaborateur Charles Hugo et notre gérant Barbieux sont cités à comparaître vendredi prochain 10 décembre devant la 6e chambre, comme prévenus :

1o D'avoir commis une offense publique envers la personne de l'Empereur;

2o D'avoir provoqué les militaires des armées de terre dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs.

Délits prévus par les articles 86 du code pénal, 2 de la loi du 27 juillet 1849, 59 et 60 du code pénal.

L'article incriminé a paru dans le numéro du 4 décembre, sous ce titre : Chronique révolutionnaire: Le deux Paris.

Le Père Duchesne, journal ordurier, a été poursuivi pour avoir traité de matières politiques sans cautionnement. Il annonce la saisie en ces termes :

Hier soir, les mouchards ont saisi à notre imprimerie et chez les libraires notre numéro 5.

Après tout, nous nous en f....!!!

Nous avons voulu la liberté, nous l'avons prise.

Nous la défendrons jusqu'au bout, même contre les soldats qu'ils feront marcher contre nous, drapeau dans le vent, bavant dans des clairons, dardinant les pompons comme des balles de sang caillé.

Ils ont eu tre nos plumes.

Aux jours de l'émeute, nous leur casserons la gueule.

Soit un article ignominieux intitulé le Fils à Jérôme. Ce joli spécimen suffit, n'est-ce pas!

La duchesse d'Aumale est morte à Londres; nous lisons à ce sujet dans la Patrie:

La duchesse d'Aumale, dont nous avons annoncé hier la mort, était la fille unique du prince de Salerne, frère de la reine des Français, Marie-Amélie. Elle était du même âge que le prince son mari, né en 1822. La princesse de Salerne, sa mère, lui survit. Elle-même, elle avait survécu à son infortuné fils aîné, le prince de Condé, mort il y a trois ans, à Sidney; sa santé, fortement ébranlée depuis cette terrible épreuve, ne s'était jamais rétablie.

"La maladie dont Mme la duchesse d'Aumale est morte, dit le Journal des Débats, était une affection du système circulatoire qui mettait son existence en péril depuis plus de six semaines."

Echos Parisiens.

—M. Guizot que l'on assurait avoir eu plusieurs entrevues avec l'empereur la semaine dernière, n'a pas quitté encore sa campagne du Val Richer, en Normandie, et n'est pas venu à Paris depuis la fin de l'été dernier.—C.

—Le prince impérial a assisté hier soir à la représentation du Théâtre-Français, où l'on jouait Mlle de la Seiglière, le Pour et le Contre et Un Baiser anonyme. Il était accompagné de son aide de camp et du général Frossard.—L.

—Extraits du Gaulois :

On ignore généralement que M. Glais-Bizoin est une des plus fines lames de Paris. Il arrive un jour chez Grisier et émerveille toute la salle par son jeu aussi brillant que redoutable.

— Vous avez dû blesser beaucoup d'adversaires, lui dit le célèbre maître d'armes.

—Aucun.

—Vous les avez donc tués!

—Je n'ai tué que deux hommes en ma vie: mais ce n'est pas à l'épée.

—Et vos victimes?....

—Ce sont MM. Walewski et de Morny?

—Comment M. de Morny?

—Sans doute, je suis M. Glais Bizoin....

Le fougueux interrupteur se reproche très sérieusement d'avoir fait mourir à petit feu les deux présidents de Chambre....

—L'empereur, dit-on, désire que les députés soient invités à sa table, sans distinction de parti ou de nuance, par série de quinze.

Au fond, cela est rudement machiavélique, et c'est le meilleur moyen d'aveugler à la fois amis et ennemis. cette faveur impériale devant fatalement les rendre tous les quinze.... vains!

— Dans une réunion privée tenue samedi soir, il a été annoncé par M. Rochefort que le futur journal de la 1re circonscription s'appellera le Vengeur, et que le comité de rédaction sera composé par MM. Rochefort, Félix Pyat, Flourens, Millières, etc.

Les fonds sont fournis par quelqu'un qui vit en dehors de la politique (?).

La ligne du journal sera entièrement socialiste, et, s'il faut s'en rapporter aux paroles de M. Millières, il serait socialiste-communiste.

M. Rochefort paraissait contrarié des éloges qui lui ont été adressées par la presse à propos de son attitude à la Chambre.

— On assure que M. Crémieux serait disposé à reprendre, devant le nouveau Corps législatif, la campagne qu'il fit, devant la Constituante de 1848, en faveur du divorce.

— Il paraît que, depuis son élection, Henri Rochefort est journellement importuné par les moins fortunés de ses électeurs.

— Je toucherais, dit-il, les appointements du maréchal Vaillant, qu'ils ne suffiraient pas.

Dernièrement, le même solliciteur se présente à deux jours d'intervalle et fait un tableau aussi pressant qu'ému de son éternelle gêne.

— Mais, tout cela, dit Rochefort, ne touche pas le mandat impératif. J'ai bien promis de vous obéir, mais non de vous nourrir.

—Il paraît que l'aimable Troppmann n'a plus qu'une passion : jouer au piquet.

Naturellement, on s'est empressé de le satisfaire.

L'autre jour, dit Paris-Journal, il jouait avec un de ses compagnons de cellule.

Savez-vous ce qu'au bout d'un instant Troppmann annonça tranquillement :

—Kinck et quatorze!

FUNÉRAILLES.—Un concours nombreux d'amis et de connaissances accompagnait dimanche dernier le corps du malheureux PH. DAZET, au cimetière St.-Louis, où il a été enterré.

Le corps ayant été déposé et béni par le prêtre, M. G. Bonnecarrère a prononcé d'une voix émue les paroles suivantes :

Concitoyens,

Celui que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure était encore, hier matin, plein de vie et de santé un—accident fatal lui a donné la mort.

La Providence a des décrets insondables.... Chacun en ce monde poursuit sa destinée tracée par une main invisible.

Soumettons-nous à ses décrets sans murmurer....

Soumettons-nous à ses lois puisqu'elles sont irrévocables envers l'individu comme envers la société....

Mais la vue de ce cadavre sanglant doit nous servir de leçon et surtout nous rendre circonspects dans nos rapports avec le diverses nationalités colonisées comme nous à la Nouvelle-Orléans....

Faut-il vous rappeler les qualités de celui qui n'est plus?

Vous tous qui l'ayez connu dans l'intimité, vous pourriez les résumer en deux mots: Bon cœur.... Dazet était officieux, serviable pour ceux qui étaient dans le besoin; il sera un vide très grand pour le milieu où il était placé.

Tous, nous aurions voulu lui serrer la main avant son dernier moment. Mais la destinée ne l'a pas voulu. Il était sans armes quand il a été surpris et tué.

Mais au nom des liens de nationalité qui nous unissent;

Au nom du droit!

Dazet.... Justice te sera rendue......

Et quoique se crime soulève notre cœur d'indignation, concitoyens restons calmes et soyons unis non par esprit de vengeance, mais afin que justice soit faite.

Et maintenant que tu as quitté cette vallée de larmes pour un monde meilleur peut-être, adieux, trois fois adieux.

Après ces quelques mots écoutés avec recueillement, les assistants se sont silencieusement retirés.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES à L'ABEILLE

Détournement de Fonds dans une Banque de New York

Justice expéditive dans le Tennessee

Les canonnières Espagnoles à Charleston

Arrangement Postal entre les E.-U. et l'Angleterre

Lettre de Napoléon à M Ollivier

Ce dernier est chargé de former un Cabinet

Le nouveau Cabinet devra être un Cabinet de majorité

Premier Chapitre de l'Empire Libéral

Nouvelles européennes.

Paris, 28 déc—L'empereur accepte la démission des ministres. Dans sa lettre à M. Ollivier, l'empereur l'invite à lui nommer les personnes qui, avec lui, formeront un ministère homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif, et dit qu'il suivra la lettre et l'esprit du sénatus consulte de septembre.

Londres, 28— Le nouveau traité Austro Chinois, interdit aux consuls de s'engager dans des opérations de commerce.

Bristol (Angleterre), 28—Dans une panique de théâtre, hier soir, 18 personnes ont été tuées et nombre ont été blessées.

Paris, 28—Le nouveau cabinet français, sous la direction d'Ollivier, sera probablement bien tôt annoncé.

Paris, 28 —La lettre de l'Empereur à M. Ollivier, dit dans un endroit : l'Empereur compte sur le dévouement du Corps législatif aux grands intérêts du pays, non moins que sur M. Ollivier pour aider l'Empereur dans la tâche qu'il a entreprise de mettre en opération le régime constitutionnel.

Londres, 28—Le steamer Agrippa, de la Compagnie de navigation du Pacifique qui doit faire le service entre Panama et les villes de la côte ouest de l'Amérique du Sud, a été lancé avec succès.

La suppression de l'insurrection dalmate est confirmée.

Paris, 28—La nouvelle session du Corps législatif a commencé aujourd'hui Schneider a été réélu par un vote de 129 contre 49.

Les journaux libéraux de Paris commentant la lettre de l'Empereur à Ollivier disent que le gouvernement personnel est mort. La lettre est le premier chapitre d'un Empire libéral.

Rome, 28 déc—Il est certain que dans les questions soumises jusqu'ici à la consultation du comité du concile œcuménique, rien n'a encore été dit de l'infaillibilité du Pape. Le Pape exprime l'opinion que les membres n'ont pas bouche à parler dans le règlement d'ordre de ce corps.

Nouvelles de Washington.

Washington, 28—Rufus R. Wade a été nommé agent spécial du département de la poste pour les déprédations de la malle.

Pas de conseil de cabinet aujourd'hui.

Or au département du Trésor $107,000,000; certificats pour paiements en or $37,000,000; circulation $10,500,000. L'état de la dette accusera une diminution de $7,000,000, probablement.

La Tribune de New York dit: Une affaire d'épreuve choisie par le Bureau des courtiers vient d'être décidée par la Cour des Appels en cette ville, infirmant un premier jugement de la Cour Suprême et établissant le principe que lorsqu'un courtier achète des actions pour un client, il ne peut vendre sans donner avis du temps et du lieu de vente, considérant les actions comme la propriété du client. La cour, en cette circonstance, rend le courtier responsable pour le plus haut prix où les actions ont monté jusqu'à la date du jugement. C'est là une doctrine nouvelle pour Wall Street.

Nouvelles Diverses.

New York, 28 déc—On rapporte que E. J. Oakley détournait depuis longtemps les fonds de la banque d'échange des Marchands et que le déficit s'élèvera à $200,000. Le surplus de la banque sera de $80,000 après le payement des dividendes.

Dans l'affaire de Romain Lawrence, relative à l'épée de Twigg, contre le gén. B. F. Butler, motion a été faite de mettre de côté l'ordre d'arrestation, attendu que la saisie fut faite par ordre du gouvernement des Etats-Unis et qu'il n'y a pas eu de conversion. La cour avisera.

La direction des postes négocie avec les lignes Inman, Anchor et plusieurs autres lignes pour l'exportation de la malle à des taux réduits. Les négociations ne sont pas encore terminées.

New York, 28—L'enquête sur les affaires de la Banque d'Echange des Marchands, a découvert déjà un déficit de $150,000, lequel sera probablement beaucoup plus considérable. La Banque soutient qu'elle peut faire face à toutes ses obligations.

Philadelphia, 28—Le Revd. Pere Don est mort. Il était pasteur de l'église de St Philippe Deneri à Southwork, pendant les émeutes de 1841.

Chicago, 28—Le gouverneur McDongall est à la veille d'abandonner le Nord Ouest Canada, dont les insurgés resteront en possession paisible.

Memphis, 28 déc—Un nègre nommé Steve Judson, qui avait brutalement assassiné un autre nègre, a été enlevé aux officiers, à Belle Station, sur le chemin de fer de Memphis et Louisville, hier soir, par une troupe d'hommes masqués, et a été tué.

Augusta, 28 déc—Il y a eu une sérieuse rixe à Dearing, comté de Columbia, hier dans l'après midi. A. N. Hods et Ellis Adams ont été tués et Diah Hods blessé. Le whiskey est la cause de cette triste affaire. Rien de politique dans la querelle.

Charleston, 28.—Les officiers de la flotte des 13 canonnières; mouillées maintenant devant la Batterie, ont été reçus par les autorités municipales qui leur ont donné une collation aujourd'hui. La flotte restera ici 3 ou 4 jours, et l'on croit qu'elle fera de ce port un lieu de rendez vous.

Memphis, 28.—On dit d'après une bonne autorité, que les agents du trésor J. W. Bell et J. Elders ont été déchargés par le département du trésor parce qu'on n'avait plus besoin de leurs services à la Nouvelle-Orléans. Il n'y a aucune dénonciation contre eux au département du trésor.

Le directeur général des postes a adhéré à la convention postale avec l'Angleterre. L'affranchissement entre les deux pays est réduit de 12 à 6 cents par lettre, sans faire aucun arrangement pour transporter les malles. Le 23 décembre les lignes qui portent les malles de ce port ont été notifiées qu'à partir du 1er janvier elles auront seulement 2 cents par lettre ou 6 cents l'once. Les lignes ont immédiatement prévenu le gouvernement qu'elles ne pourraient exécuter le service.

New-York, 28—Il y a encore 10 canonnières espagnoles à la quarantaine attendant que leurs équipages soient au complet. Elles ne partiront pas probablement avant 10 jours.

New York, 28 déc—Le steamer San Jacinto, de Savannah, a vu et a passé deux canonnières espagnoles qu'on suppose avoir été séparées accidentellement du gros de la flotte.

New York, 28.—Arrivé, le steamer Ladona, de la Nouvelle-Orléans.

Marchés européens.

Paris, 28 décembre, au soir — Bourse languissante à la clôture. Rentes 72.77.

Liverpool, 28 décembre, au soir — Coton ferme à la clôture. Uplands 11 3/8 à 11 1/2. Orléans 11 5/8 à 11 3/4. Vendu aujourd'hui 10,000 balles dont 2000 pour l'exportation et la spéculation.

Hâvre, 28 décembre — Coton, ferme à l'ouverture sur terre et sur mer. Très ordinaire sur place 136 1/2.

Marchés américains.

New-York, 28 décembre, au soir — Coton ferme à la clôture. Middling 25 1/8. Vendu aujourd'hui 1700 balles. Farine en hausse de 5 à 10c.

New York, 28 déc—au soir—Argent actif à la clôture à 120. Obligations inactives mais fermes. 5-20, 113 à 113 1/8.

New York, 28 au soir—Vieilles obligations de la Louisiane 70, nouvelles 66. Levée 6, 64, 8, 82.

New York, 28.—L'état suivant relatif aux malles pour la Grande Bretagne a été publié :

Mobile, 28 décembre — Coton calme à la clôture, mais ferme. Middling 23 5/8 à 23 3/4. Vendu aujourd'hui 1000 balles. Reçu 2522, Exporté 282.

Charleston, 28 décembre — Coton plus actif. Middling 23 7/8. Vendu 800 balles.

Savannah, 28 décembre — Coton: Middling 23 3/8. Vendu 400 balles. Reçu 3144, Exporté 1208.

Memphis, 28 déc—Coton, qualités élevées, rares et très fermes, Mid. 24. Vendu 1300 balles. Reçu 2036. Exporté 879.

Cincinnati, 28 déc—Farine et graisse sans changement. Coton, Mid. 23 1/4 à 24; whiskey 94 à 95; cochons $9 50; jambons 20 cts.; bacon 14 cts; porc $29; graisse 17 cts.

Nouvelles des rivières.

Cairo, 28 déc—Descendant, le Longworth, Alice Dean; les eaux ont baissé de 2 pouces dans les dernières 24 heures. Temps clair et doux.

Vicksburg, 28 déc—Descendant : Le Magenta, Mollie Ebert, Glasgow, Belle Lee, Mollie Able. Le fleuve monte vite.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 28 déc—Arrivés; Le navire Tennyson, en 47 jours du Havre, sur lest; le navire Glen Cora, en 46 jours de Liverpool, avec du sel: le steamer Statesman, de Liverpool. Pas de départs.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 28 déc—Les départements ont tous été fermés à midi. Peu d'affaires.

San Francisco, 28 déc—Un fort tremblement de terre s'est fait sentir dans la Californie orientale et dans tout le Nevada. Le choc a été éprouvé dans les plus basses mines. Les vibrations étaient du Nord au Sud.

Le steamer China a apporté 300 cartons d'œufs de vers à soie de la Chine et du Japon pour Lyon, France. Ils seront envoyés à New-York par terre.

Les maisons de mission protestantes et catholiques ont été détruites à Nankin par la populace; les pensionnaires ont eu grand peine à échapper.

Une nouvelle traduction des lettres de créance de Burlingame montre qu'il avait été accrédité avec des pouvoirs moins grands et qu'il n'avait été investi d'aucuns pouvoirs plénipotentiaires.

La Havane, 28 décembre —Les fêtes se sont passées tranquillement.

Jose Crispales et Jose Cubo, convaincus d'avoir excité les volontaires catalans à la révolution, ont été garrotés samedi.

Arrivés: Le City of Mexico, de la Vera Cruz; le Rapidan, de New-York, et le Teutonia, de la Nouvelle-Orléans.

Les nouvelles disent que M. Seward est parti pour aller visiter les points intéressants dans l'intérieur et partira de la Vera-Cruz pour les Etats Unis, vers le 2 janvier.

Les troupes du gouvernement ont gagné plusieurs victoires importantes sur les mécontents. Les plus formidables d'entre eux ont fui vers les montagnes.

Paris, 28 déc—Bourse ferme à l'ouverture. Rentes 73.5.

Liverpool, 28 déc., midi—Coton calme à l'ouverture. Uplands 11 3/8. Orléans 11 5/8 à 11 3/4.

New York, déc., midi—Or, 120 1/4. Coton calme, 25 1/8.

CHRONIQUE LOCALE.

MME MYRA CLARK GAINES—Mme Gaines qui vient d'arriver à la Nlle Orléans, annonce de nouveau dans les journaux de notre ville qu'elle est disposée à faire des transactions libérales avec ceux qui ont des lots de terre dépendants de son domaine. Dans ce but, une carte représentant ce qui lui a été adjugé par la Cour Suprême peut être vu et examiné à son bureau, rue du Canal No 217. Le délai que Mme Gaines donne, va jusqu'au 1er juin prochain. Elle ajoute que comme son bien excède de beaucoup ses besoins, le surplus sera employé à des œuvres de charité par ses agents, lesquels seront obligés d'appliquer aux objets désignés dans son testament tout le reliquat de sa succession. En conséquence, après la mort de Mme Gaines, il n'y aura plus de transaction possible. C'est le testament qui seul régnera.

MEURTRE A EAST FELICIANA.—Dans la nuit du 23 octobre, M. J. N. Dew, planteur, demeurant près de Clinton, Louisiane, fut assassiné par une bande de coquins qu'on supposait inconnus alors. Il reçut une balle à la tête et expira sur le coup. Le 14 de ce mois, le frère de la victime écrivit au capitaine Cain pour lui demander un de ses meilleurs hommes afin d'arriver à la découverte des bandits. Le capitaine Cain envoya l'officier de police Cunningham qui, après une laborieuse investigation de quelques jours, arrêta Merriman Canfield, Levi Canfield et Martin Canfield, Joseph Gibbs et, avec Bennett Washington, Henry Farrell, Bolivar Green et Nathan West. Le premier aurait tiré le coup fatal suivant les dépositions de Henry Farrell et Bolivar Green, qui sont devenus, à ce qu'il paraît, témoins de l'Etat. Les accusés sont tous gens de couleur, avaient travaillé à part pour M. Dew, dont ils étaient mécontents. Les Barrent $5 chacun à Merriman Canfield pour les débarrasser de Dew, et ce marché fut accepté et malheureusement exécuté.

M. Cunningham a couru réellement souffert du mauvais temps, ayant été obligé de traverser le fleuve plusieurs fois. Il aura donc bien gagné la récompense de $1000 promise pour l'arrestation des assassins.

L'IMBROGLIO DU CONSEIL.—L'opinion du juge Leaumont [illegible] après en signature sur la décision rendue par lui, déclarant que certaines membres du Conseil sont les intrus, a fait retarder hier le dénouement de l'imbroglio des Conseils. Le juge lui-même avait exprimé l'opinion que le jugement était vicieux et par conséquent non exécutoire. Mais il paraît qu'il s'est ravisé bientôt après, car il a signé le procès-verbal de la séance municipale d'hier soir. C'est le shérif Maxwell qui, se présentant dans les deux chambres du conseil communal, avec l'ordre du juge à la main, a terminé la controverse en brandissant devant les yeux de les intrus les élus du peuple, et conseillera légitimes les élus de la Cour de M. Warmoth, autrement dit les conseillers de sa façon, autrement dit ceux de la nécessité. Ainsi on donne à moins fait d'honneur qu'aux habitants de Jefferson. Les conseillers municipaux de cet ex-petite ville ont été jugés en dernier lieu par la cour suprême, et les autres ont été jugés en dernier ressort par une cour inférieure, par le juge Léaumont. Le Conseil qui va maintenant gérer nos affaires locales est une résurrection partielle de l'ancien Conseil renvoyé par Sheridan. Que pouvons nous en attendre!

TENTATIVE DE VOL ET DE MEURTRE. — Le major H. F. Morse, rue Washington, près de la rue Rousseau, se sentant un peu indisposé, mardi soir, s'était mis au lit de bonne heure et était resté seul chez lui, sa femme étant allée au théâtre en compagnie de quelques amis. A peine était-il endormi, qu'il fut réveillé par un bruit dans la chambre, et aussitôt il reçut à la tête un grand coup qui lui fit perdre connaissance. Revenant à lui, néanmoins, il sauta à bas du lit, saisit un pistolet et courut à la galerie d'où il vit le voleur battant en retraite. M. Morse tira, mais sans effet, et c'est alors seulement qu'il s'aperçut qu'il a reçu à la jambe un coup de couteau: le sang qui s'échappait de la blessure rougissait le plancher. Le voleur, du reste, n'emportait rien n'ayant rien trouvé à sa convenance dans la maison.

CONSEIL DE VILLE. — Les nouveaux membres installés par le Shérif — Aldermen — L'ancien Conseil s'est réuni hier soir, en séance régulière, [illegible] pour délibérer, la séance est suspendue.

Le président Wiltz au fauteuil et MM. Kaiser, Harrison et Poynot présents.

L'appréhension d'un coup de main paraît être générale, en égard à la récente décision du juge Léaumont.

Le Conseil étant de nouveau appelé à l'ordre, MM. Shields, O'Brien et Piados paraissent et prennent leurs sièges.

Après avoir expédié quelques affaires peu importantes une motion d'ajournement à mardi soir est faite et votée.

L'ajournement venait d'être prononcé, quand le shérif Maxwell parait avec l'ordre du juge Léaumont, accorde notre l'acte d'intrusion, et demande si le conseil est en séance. Ayant reçu une réponse négative, il se retire, mais revient bientôt après et se met à lire l'ordre du juge Léaumont déclarant que les nouveaux membres nommés par le gouverneur ont droit à siéger, les anciens étant des intrus. Arrivé au nom de M. Pothoff, apprenant que Mr P. était en bas, il l'envoie chercher. Ce dernier arrive avec M. Haesinger, un autre acceptable, et M. Poynot, non éliminé par le gouverneur, et l'ordre de la cour est lu d'une manière finale.

MM. Pothoff et Haesinger conviennent de se réunir mercredi, à 11 heures du matin. Ainsi se termine la séance.

ASSISTANTS-ALDERMEN.—Séance régulière hier soir sous la présidence de M. Barnes. Présents, MM. Breen, Farrell, Camp, Davis, Walker, Grandpré, Kearney, Stringer, Rose et Pauley.

Après l'appel à l'ordre fait par M. Barnes, le sherif Maxwell, annoncé par le sergent-d'armes, fait son entrée. Il informe le Conseil qu'il tient un document de la 5e Cour de District, lui ordonnant d'éliminer du Conseil MM. Barnes, Breen, Davis, Rose, Lagan, Stringer et Pauley.

M. Barnes informe le shérif que le document au quel il a fait allusion est illégal et de nul effet, par raison de défaut de formalité.

Le shérif refuse de reconnaître l'interprétation de M. Barnes et comme ce dernier ajoutait d'autres considérations, le shérif dit qu'il n'écoutera rien de plus étant obligé d'exécuter les ordres de ses supérieurs en toutes circonstances.

Le shérif Maxwell appelle alors les membres nommés par le gouverneur, MM. W. R. Fish, J. A. Walsh, W. H. Pemberton, E. Staes, E. Reggio, W. H. Bell et Casimave qui tous étaient présents excepté M. Bell et qui prennent leurs sièges. Les élus du peuple se retirent lentement, excepté Mr. Stringer que le shérif prend par le bras et mène jusqu'à la porte. Pendant toute cette scène, il y avait évidemment dans le couloir un sentiment d'indignation mal comprimé.

Mr. Camp prend le fauteuil et Mr. Fish propose l'ajournement qui est adopté.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr. C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siecle.

Des millions de malades en chantent les louanges

Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?

Avez-vous la constipation?

Avez-vous des aigreurs?

Avez-vous une mauvaise haleine?

Avez-vous les mains et les pieds froids?

Avez-vous la fièvre en frisson?

Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues?

Avez-vous des vomissements?

Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses

Avez-vous des éblouissements?

Avez-vous une peau jaune et décolorée?

ANCIEN ET EFFICACE.

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE,

Avez-vous des coliques ou la diarrhée?

Avez-vous un estomac gonflé ou relaché?

Avez-vous un esprit sombre ou qui manque d'epérit?

Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portant la signature de

FLEMING BROTHERS.

On en vend dans le monde entier.

Bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana. 120, rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1869.

LES membres de cette association sont par le présent informés de la mort de CHARLES H. NOBLES, membre de l'Association, décédé le 11 courant. Ils sont requis de se présenter, sans autre notification, pour payer $1 25 (ASSESSMENT No 4) dans le but de rembourser la somme de $1,930 00, payée par l'Association à la veuve du susdit C. H. Nobles.

R. W. YOUNG Secrétaire.

24 déc—4PP

Eglise Ste. ANNE.

DIMANCHE le 2 janvier à 9 heures A. M., le très Rév. Père Perché, assisté par plusieurs prêtres, bénira la nouvelle église de Ste. Anne, rue St. Philippe entre Roman et Prieur. Une Grand' Messe en musique sera chantée. Pour cette occasion, on donnera attention toute particulière aux étrangers pour leur procurer des places. La quête sera faite pour le bénéfice de l'église.

29 déc—mer & sam

Entrepôt de Tapis—No 17 rue de Chartres
A. BROUSSEAU & Co.

REÇOIVENT, directement, de manufactures anglaises et américaines, TAPIS de toute espèce, STORES, TOILES CIRÉES toutes largeurs, Dessous de tables, NATTES, tous ses largeurs, Couvertures de tables et de piano, &c. Etoffes à rideaux et articles de tapisserie, dentelles, reps, damas, crins, cordelières, bandes, corniche à rideaux, ressorts, &c, qu'ils offrent à bas prix, en gros et en détail.

28nov PP

Les Chevaliers de Pythias.

LOGE DE LA LOUISIANE No 4. Salle No 4, Baronne, rue Marigny, Troisième District.—Election importante d'officiers. Jeudi soir, 30 décembre 1869, à 7 heures précises. Les membres sont priés d'être ponctuels, attendu qu'il y aura initiation de candidats.

Par ordre, J. R. DUCROS, W. C.
JNO. H. MARCEL, R. S. 29déc 2

AVIS SPECIAL.

Salle du Pélican Hook and Ladder Fire Comp. No 4.

Nlle-Orléans, 28 décembre 1869.

A une élection annuelle de cette Compagnie, tenue à la salle ci-dessus, les officiers suivants ont été élus pour servir durant l'année prochaine, savoir :

President Léon Bertoli;
Vice-Président Wiliam Parkerton;
Foreman Francis Rawie;
Premier Asst-Foreman—A. Dorvin;
Second Asst-Foreman—F. Harrod;
Secrétaire—Chas. E. Lenes;
Trésorier—R. J. Marmu[illegible];
Gardien—J. a. Fisher.

DELEGUES A L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS.

L. Bertoli,
F. Rawie,
F. Guerluger.

DELEGUES SUBSTITUTS.

A. E. Auborin,
L. J. Jourdan,
A. H. Harris

Marshal—Léon e Benny;
Asst-Marshal P. A. McIntyre,
Gardien—Geo. Wilson,
Alderman—Chas. Paulis.

CHAS. E. LENES, Secrétaire.

Ré-élus. 29 dec

North German Lloyd.

POUR BREME.

Par la voie de la Havane et Southampton.

Partant JEUDI, 30 Décembre, à 7 heures du matin.

Le steamer du NORTH GERMAN LLOYD, FRANKFORT, G. BUHLKEN commandant, Quittera [illegible] No 45, Premier District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

—Prix du Passage—

Pour Brême, Havre ou Southampton,

Première chambre................$125 en or.
Entrepont................ [illegible]

Pour la Havane,

Première chambre................$50 en circulation
Entrepont................ [illegible]

Pour passage s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER Agent.

29 déc No 72 rue de l'Union.

Demande.

ON demande TRENTE ouvrières au magasin de D. H. Holmes, No 155 rue Bourbon. 25déc 3tPP

Trouvé

LE 24 courant, il a été trouvé une CANNE sur le [illegible] Le propriétaire est prié de la désigner cette canne et payer les frais [illegible] S'adresser de 1 à 2 heures, encoignure Orléans et [illegible] ancienne résidence Lepretre 25 déc 3t

Banque du Canal de la N. Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1869.

AUJOURD'HUI, a une réunion spéciale des Directeurs, un dividende de [illegible] a été déclaré payable aux actionnaires le 3 janvier prochain [illegible]

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Compagnie du GAZ de la Nlle-Orléans.

27 décembre 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un Dividende de [illegible] pour cent sur le capital de la Compagnie [illegible] payable aux actionnaires au bureau après le 15 janvier.

WM S. BROWN, Trésorier.

Emprunt ROMAIN.

JE paverai moins la différence du change, $60 en or de chaque coupon de 500 francs [illegible]

Les coupons devront être transmis à ce bureau, par express ou par lettres enregistrées.

R. BERT MURPHY
No. 7 Broad street, New York, P. O. Box No 5003.
New York, 18 décembre 1869. 23dec—2t

Société de Secours pour les Orphelins Indigents.

L'ELECTION annuelle des officiers de cette société aura lieu au No 22 de la rue Gravier LUNDI 3 janvier 1870, de 10 heures du matin à midi.

J. M. NORMAN, Secrétaire.

25 déc—au 2 janv

Marchandises sèches!

Marchandises sèches!!

JOS. H. WILSON,

167.......RUE DU CANAL.......167

Voyez les échantillons de nos 3,000 ARABES NOUVEAUX.

LE plus joli article de la saison est l'ARABE que nous offrons à

$50.

Nous avons encore des millions de MOUCHOIRS riches brodés et points en dentelles, pour cadeaux de jour de fête et que nous vendons à des prix qui varient de

50 Cts. à $75.

Nous vendons encore, à des prix REDUITS, nos jolies

ETOFFES A ROBES.

Venez examiner notre stock de

BONNETERIE

qui se compose de toute espèce d'articles de dames, demoiselles, messieurs et jeunes garçons; notre stock de LINGE DE PEAU en laine d'agneau et en merinos.

Nous ne demandons pas plus que par le passé de ces GANTS DE PEAU A BON MARCHÉ et de toutes couleurs et grandeurs, de ces carreaux français, de ces [illegible] en dentelle et brodées etc.

On fera peut-être de meilleurs marchés chez nous que partout ailleurs; quoiqu'il en soit nous serions heureux que chacun vint examiner nos marchandises.

JOS H. WILSON,
Au No. 167 de la rue du Canal.

28 déc—2f—PP

ILLUSTRATION.
MONDE ILLUSTRE.

HEBERT & ESCOUSSE,

Agents DIRECTS de ces publications pour la Nouvelle-Orléans, la Louisiane etc. informent le public que les prix d'abonnement pour l'année 1870 sont fixés comme suit :

ILLUSTRATION	Un an	$12 00
	Six mois	6 00
	Trois mois	3 10
	Le numéro	25
MONDE ILLUSTRE	Un an	$ 8 00
	Six mois	4 00
	Trois mois	2 00
	Le numéro	15

28 déc—1m

AVIS.

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français FORMOSE, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

AVIS.

Les consignataires par le navire français FORMOSE, capitaine D[illegible], de Bordeaux sont requis de faire leurs entrées en douane et de prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, au poteau No [illegible] Deuxième District, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et frais.

VOR MAIGNAN & F. LABORDE,
Nos 25 et 25 rue Bienville.

28déc—3

Changement de Domicile.

LE Dr. DURAC a transporté son domicile à l'encoignure Dumaine et Bourgogne, au No 195, rue d'Orléans, près Remparts. 28 déc—3f

Vins rouge et blanc.

EN débarquement du navire français Formose, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :

190 barriques vin rouge de Cargelson,
25 1/2 "
[illegible] caisses " Eagle Brand,
250 " vin blanc Graves St Meillion,
50 " " Sherry F. M.

VOR. MAIGNAN & F. LABORDE,
Nos 25 et 25, rue Bienville

28déc—3f

Mme ROBERT,

195..........RUE DU CANAL..........195

Entre les rues Bourgogne et Remparts,

Nouvelle-Orléans,

MAGASIN DE MODES ET DE DENTELLES.

A REÇU son stock de CHAPEAUX d'automne et d'hiver, RUBANS, PLUMES, etc., qui forment l'assortiment le plus recherché et le plus complet qui se puisse trouver à la Nouvelle-Orléans.

Elle exécute à la satisfaction de ses clientes toutes les commandes en robes et en confections qui lui sont confiées.

Habitation sucrière à vendre ou à louer

Dans la paroisse d'Iberville, à environ quatre-vingt cinq milles de la Nouvelle-Orléans, rive gauche, connue sous le nom de "VIRGINIA PLANTATION," mesurant environ 800 arpents, pourvue de cannes pour planter, une sucrerie, ses dépendances, écuries, etc, etc. Pour plus amples détails et pour les conditions, s'adresser à M. E. Garcin au bureau de MM. Augustin, Milne et Burthe, No 11 Carondelet, Galliers Court, de 9 h. à 10 h. du matin, et de 1 h, à 3 h. de l'après-midi.

18 déc—1m

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

ERNEST TURPIN,

—CONFISEUR—

(USINE A VAPEUR)

No. 93, RUE DE LA VIEILLE-LEVEE, No 93,

(ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.)

A l'honneur d'annoncer au public et à sa nombreuse clientèle que, comme par le passé, il offre les produits de sa fabrique à des prix modérés.

Tous ses Bonbons sont fabriqués avec le plus grand soin, sous sa surveillance immédiate, par des ouvriers habiles, Français Allemands et Italiens.

Il a reçu de France et d'Italie, par les derniers arrivages, Un assortiment de Fruits Cristallisés, Chocolats, Dragées, etc. Liqueurs Superfines, assorties, de Marie Brizard; Fruits au Jus et à l'Eau-de-Vie; Pains d'Epices; Nouveautés, etc.

AUSSI — Assortiment varié de CARTONNAGES, BOITES, CORNETS, POCHES, etc., etc.

Il se charge de fournir, sur commande, toutes sortes de GATEAUX RICHEMENT DÉCORÉS:

Pound Cakes Fruit Cakes, Bride Cakes, Sponge Cakes, etc.

On trouvera toujours un assortiment varié de Petits Gateaux, Biscuits etc. — (Petit Four.)

Pièces Montées, Pyramides de Nougats, etc.

NOTA BENE.—Il vendra tous les BONBONS ASSORTIS, au choix des acheteurs, à 75 cents la livre.

21 déc—au 1er janv PP

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE —DE LA— LOUISIANE.

BUREAUX : No. 120 de la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES.................. $600,000.

CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de meubles, de résidences, aux plus bas taux de prime, et paie les pertes à la Nlle-Orléans à New-York, à Liverpool, à Londres, au Hâvre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.

Assurances contre l'incendie, sur maisons en briques et les meubles qui s'y trouvent, de trois-huit à un demi d'un pour cent par anjet sur les maisons en bois, les marchandises, les fonds de marchandises et autres risques en proportion.

CHAS. BRIGGS, Président.
A. T. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire. 2déc PP

Bijouterie —POUR— ETRENNES, A Prix Réduit!

158..........ROYALE..........158

COIN ST. PIERRE.

M. P. N. RIVERA a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de BIJOUTERIE NOUVELLE provenant des premières fabriques de France, d'Italie et du Nord, tels que MONTRES BAGUES, CHAINES DE GILET, CHATELAINES pour dames, BROCHES, BOUCLES D'OREILLES d'enfant, grand choix, BOUCLES D'OREILLES pour dames, BRACELETS COLLIERS et un assortiment varié de BIJOUTERIE religieuse consistant en CHAPELETS montés en or et en argent, CROIX et MÉDAILLES en or et en argent, etc.

Aussi—COUVERTS en argent, TIMBALLES, ANNEAUX de serviette etc. 23 déc—27

Cadeaux du Premier de l'An au magasin de

THEO. DANZIGER,

163..........CANAL..........163

ARABES et BEDOUINS, Cache-nez [illegible] pour SORTIES DE BAL [illegible] avant le premier de l'an.

SORTIES [illegible] pour ROBES DE SOIE [illegible] yarde. C'est un véritable sacrifice de la Veille du Premier de l'an.

Le reste de notre stock de

--Gants de peau de chevreau--

de la marque ALEXANDRE COURVOISIER TYROLIENNE, [illegible] sera vendu au prix coûtant à cause de la baisse de l'or.

THEO DANZIGER,
Au No 163 de la rue du Canal.

26déc—28,29,30

E. A. TYLER,

115..........RUE DU CANAL..........115

Ouvrages sur commande.

Montres, Pendules, Bijouterie

—ET—

ARGENTERIE.

AGENT pour les célèbres MONTRES de Coas. F. Jacot et les PLUMES D'OR de Kaiser Mossebar.

A toujours en main et reçoit continuellement des meilleurs fabriques d'Europe et d'Amérique des Montres, des Pendules et de la Bijouterie de premier ordre.

Aussi, un assortiment aussi considérable que varié d'Argenterie plaquée, de tabac et d'ornement, Lunettes et Lorgnons en or, en argent, en acier et en caoutchouc.

Statuettes et objets de fantaisie en bronze et marbre de Paros.

ORDRES maçonniques et des Odd-Fellows.

Une attention toute spéciale est donnée à la réparation des Montres, des Bijoux, et au remontage des diamants.

Argenterie fabriquée sur commande.

Messieurs C. W. Peevey et Jules Metayé, attachés à l'établissement, se tiennent à la disposition des personnes qui parlent la langue française.

5fév—1mPP

GROVER & BAKER SONT ENCORE VICTORIEUX!

CINQ premiers prix à la Foire d'Etat de Jackson, Miss.

Un prix pour la meilleure machine à coudre à l'usage des familles. Un prix pour la meilleure machine à coudre pour tous les travaux d'atelier. Trois et a pour le meilleur ouvrage fait à la machine. Le lieu de vente de ces machines est au No. 182 de la rue du Canal coin Dryades. 2 déc—lmPP

Manufacture d'Habillements —DE— C. LAZARD

195 Vieille-Levée, vis-à-vis le Marché aux Viandes.

LE soussigné désirant réduire son stock d'Habillements d'Hiver, prévient tous amis et le public qu'à partir de cette date il fait un Très Grand Rabais sur les tous ces marchandises qui sont confectionnées dans son établissement, ou des tailleurs par [illegible] On les vera aussi chez lui un assortiment complet d'articles pour hommes [illegible] de toile et de coton. Cols, Manchettes, Chaussettes, Chemises de mérinos et de laine, Cravates, Bretelles, Bonnets de nuit, Gants, Chapeaux, Malles, Parapluies, &c.

Les marchands de la campagne [illegible] examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs.

Un des plus habiles coupeurs [illegible] l'établissement, et les vêtements [illegible] faits dans le plus bref délai, et dans le style le plus nouveau.

17 dec 1m

LIBRAIRIE —DE— J. A. JAQUET,

139..........RUE ROYALE..........139

REÇU, hier, directement de Paris, par le steamer FRANKFORT un lot de LIVRES NOUVEAUX tels que :

Les MILLE ET UNE NUITS DES FAMILLES—Les NAUFRAGES DE AUCKLAND—AVENTURES DE TERRE ET DE MER — HISTOIRE DE LA CRÉATION — L'ENFANT DU NAUFRAGE — LE CHASSEUR ÉGARÉ—LA PECHE MIRACULEUSE—LES BONS ENFANTS—LES REINES DE FRANCE—PERDU DANS LES GLACES—un grand assortiment de LIVRES ILLUSTRÉS pour enfants, ainsi qu'une grande variété de CORNETS et de BOITES à Bonbons de la plus grande élégance, de Boîtes à ouvrage, Boîtes à gants, Nécessaires, Pupitres, Encriers, Dragées fines, Chocolat à la Crème, Chocolat praliné, Chocolat des Pages, etc., etc.

P. S. — On trouvera également à la Librairie, le dépôt des CARTES ET PLANS DE LA MARINE DE FRANCE dont M. J. A. JAQUET vient d'être nommé l'agent pour la Nlle-Orléans.

25 déc—au 1er janv

LISEZ CECI !!!

LEON GODCHAUX,

81 et 83 .... RUE DU CANAL .... 81 et 83

Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.

DOIT des remerciments à ses nombreux clients et au public pour le bienveillant patronage qu'ils ne cessent de lui accorder. Il constate avec plaisir que le bon sens et le bon goût se sont fait jour et qu'on a enfin fini par comprendre qu'il y a un avantage réel à acheter des vêtements qui, comme les siens, unissent la modicité du prix à la qualité supérieure de l'étoffe, à l'élégance de la coupe et à la solidité de la confection.

L'augmentation croissante de ses affaires l'a obligé d'ajouter une centaine d'ouvriers à ceux que comptait déjà sa manufacture et il est maintenant à même, avec les dix coupeurs de première classe qui y sont toujours attachés, de faire face, dans un bref délai, à toutes les commandes qui pourraient lui être faites.

L'assortiment des marchandises qu'il a actuellement en magasin est des plus considérables. Comme tous les articles seraient trop longs à énumérer, il se borne à signaler les suivants :

COSTUMES fantaisie, complets, pour enfants de 3 à 7 ans.

COSTUMES fantaisie, complets, pour enfants de 8 à 15 ans.

COSTUMES fantaisie, complets, pour jeunes gens de 16 à 20 ans.

COSTUMES fantaisie et autres, complets, pour hommes PARDESSUS de tous genres.

—Aussi—

Un grand assortiment de

LINGE DE DESSOUS et de CHAPEAUX,

Pour hommes, jeunes gens et enfants.

Le tout se vend à des prix avantageux pour les acheteurs, dans le but de faire place aux marchandises qui se fabriquent journellement.

18déc—1mPP

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud

EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 & 123, rue de la Vieille-Levée 121 & 123

Ils y fabriquent constamment

Du Candi en gros et petits bâtons,
Toute espèce de Candie à la crème,
Toute espèce de Candie nougats,
Candie Star,
Candi amer, (Horehound)
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Popping Kisses français,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ETRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie,
Copeaux de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme
[illegible]
Toute espèce de Roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance.
Sacs de fantaisie,
Papier de dentelle, etc.

Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

FIRE WORKS,

ROMAN CANDLES, all sizes
SKY ROCKETS do
SCROLL WHEELS do
PIN do
SERPENTS do
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS or TABLE ROCKETS,
VERTICAL WHEELS,
DOUBLE HEADERS,
FIRE CRACKERS,
CANNON CRACKERS,
BLAST GUNS,
UNION TORPEDOES,
TOY do
ETC, ETC, ETC.

NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

1er oct—PP

PIANOS.

A. E. BLACKMAR,

164......RUE DU CANAL......164

REÇOIT en ce moment un grand assortiment de PIANOS carrés et droits de ses manufactures.

[illegible]

PIANO DROIT DE CHICKERING

[illegible]

Vente de pianos par paiements mensuels, aux conditions les plus favorables aux acheteurs.

A. E. BLACKMAR,
164, rue du Canal.

[illegible]

Grand Déballage.

Porcelaines, Verreries, Cristaux, Faïences.

Articles de ménage en tous genres.

E. F. MIOTON,

47..........RUE ROYALE..........47

Entre les rues Bienville et Douane.

DE retour de son voyage d'Europe, fait savoir à sa nombreuse clientèle qu'il reçoit par les navires Hermann, Africaine, Louisiane, Caroline et Woodside, de France, par Pequot et Tranquebar, d'Angleterre, et attend par le Chapman, Oswego, Anna Walsh, &c., et un assortiment varié et complet de marchandises, consistant en toutes sortes d'ARTICLES de MÉNAGE, FAÏENCES, PORCELAINES BLANCHES et DÉCORÉES, CRISTAUX, VERRERIES, &c. Il engage les acheteurs de la ville et ceux de la campagne à venir visiter son établissement, avant d'acheter ailleurs.

Articles en plaqué—Cire à vaisselle—Cirage de Bresson—Articles d'éclairage—Appareils à Eau de Seltz—Calebasses des Gourmets.

Objets de FANTAISIE pour PRESENTS de Nouvel An. 18 déc—1m D Mer Ven

HEBERT & ESCOUSSE

59----CHARTRES----59

APERÇU sommaire des marchandises reçues pour le JOUR de NOEL et pour le JOUR de l'AN.

— COMME TOUJOURS —

Un très joli choix de Boîtes et Cartonnage pour bonbons; Poches pour confiseurs.

CHOCOLAT

Praliné, à la crème, napolitain et sous diverses autres formes, des meilleures maisons.

DRAGÉES fines, COSAQUES riches et autres FANTAISIES.

FRUITS GLACÉS.

ENCRIERS NOUVEAUX, en bronze artistiques.

JOUETS en boîtes et en nattes

PAROISSIENS

En écaille, ivoire, velours, maroquin, etc., etc.

CHAPELETS.

LIVRES d'étrennes pour grandes personnes et enfants

ALBUMS en images, pour enfants,

do pour dessins

PLUMES d'or; BOITES de mathématiques et de couleurs et autres.

&c. &c. &c. &c.

ALMANACHS, à Scolaire et sur carton.

AGENDAS de bureau et de poche.

ALBUMS pour photographies. 15 déc—15 an 1

L'Ouverture de la GRANDE EXPOSITION ANNUELLE —DE— T. MOREAU,

A EU LIEU JEUDI, 9 COURANT.

Les Clients et le public en général sont respectueusement invités à venir la visiter.

L'assortiment est complet, des plus beaux et des plus variés et on y trouvera à des PRIX TRES MODÉRES tout ce qu'il est possible de désirer en :

JOUETS D'ENFANTS —ET— ARTICLES DE FANTAISIE Pour CADEAUX DE NOEL et de Jour de l'AN.

T. MOREAU,

5 déc—au 31 Corner Royal and Toulouse.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 28 DECEMBRE—CLASSE [illegible]

11 52 47 2 13 66 56 22 54 37 61 41 [illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans une ou deux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie

C. T. HOWARD, Président

Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane,

ce 28 décembre 1869

ADAM GIFFEN
JOHN L. LEWIS
F. F. WILDER
Commissaires.

[illegible]

Avis aux Dames.

FÉLIX SARON,

14..........RUE BARONNE..........14

Près la rue du Canal

A l'honneur d'annoncer [illegible]

[illegible] LES PLUS [illegible]

CHEVEUX [illegible] DANS [illegible] TRESSES de Paris [illegible]

COIFFURES EN CHEVEUX

[illegible]

CHAMPAGNE

BOUCHÉ FILS & CO.,

CARTE BLANCHE

VREDENBURGH & CO.

Au No 28 de la rue Peters, près Douane

20 déc—15 AGENTS

ETRENNES.

O. LELIEVRE

LIBRAIRE

174..........Rue Royale..........174

Succursale rue Baronne N[illegible]

LA maison LELIEVRE [illegible] Noël de [illegible]

JOUETS D'ENFANTS ! Cadeaux de Noël —ET— Etrennes, CHEZ Gueblé & Nippert.

137..........RUE DU CANAL..........

[illegible]

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

MAX NIHOUL,

ANGLE DES RUES CANAL ET [illegible]

IMMENSE assortiment [illegible]

FRUITS [illegible]

CARTONNAGES [illegible]

[illegible]

CHAMPAGNE, 200 Paniers Krug & Co

A vendre par

E. BORDELOIS

19déc—1m PP

Café de la Bourse,

PINO Propriétaire

[illegible]

TOUJOURS [illegible]

LE MEILLEUR GENRE [illegible]

[illegible] 10 de—6m—PP

AVIS IMPORTANT POUR LES DAMES

Gants de peau d'une piastre réduits à 75 cts.

[illegible] 75 cts.

Les dames sont priées de [illegible] à temps.

21 déc—12 [illegible]

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

D. LOPEZ,

ANGLE DES RUES [illegible]

154..........Rue du Canal..........154

[illegible] CARTONNAGE de luxe [illegible]

Un choix de Bonbons [illegible] manufacture.

[illegible]

VACCINATION.

LE Dr DELÉRY [illegible] IMMEDIATEMENT [illegible] Lieu de vaccination—119 [illegible] Prix de vaccin [illegible]

17 déc—15t

G. L. FEVRE,

148..........RUE ROYALE..........

IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS [illegible]

[illegible]

New York [illegible]

ETRENNES!

J. G. BERMEL & Cie.,

121..........RUE DU CANAL

VIENNENT de recevoir [illegible]

[illegible] $10 à $20.

[illegible]

Veuillez d'être reçu en [illegible]

Magnifique assortiment de JOUETS D'ENFANTS, COFFRETS DE SERVICES, OBJETS D'ARTS, JUMELLES, ETC., ETC.

— Aussi —

UN ASSORTIMENT D'ARTICLES DE FAIENCE [illegible]

21 déc—[illegible] PP

Propriété à Louer.

UNE maison en briques à deux étages, située rue Bourbon No. 292, entre Hôpital et [illegible], contenant 6 chambres à coucher, [illegible] premier salle à manger, cuisine, chambres de domestique, cave et water works. Pour les conditions s'adresser à E. GAUD Z [illegible]

14 dec—1m

A LOUER.

Le vaste édifice à quatre étages avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre.

S'adresser au bureau de M. C. Dufour No. 84 rue Bienville.

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de Rev. A. C. Thevenot, sont priées de présenter leurs créances à ma satisfaction dans les dix jours qui suivront le présent avis, et celles qui doivent à la dite succession sont priées de le payer dans le même délai.

A. ROBERT, Ex. Test.
58, rue Royale

31 déc—30